

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE SADE – RENOUELEMENT D'UN  BRANCHEMENT GAZ – IMPASSE DES CYCLAMENS  ARRETE N° 2022/177</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;  
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 12 juillet 2022 de la société SADE sollicitant la Ville pour des travaux de renouvellement d'un branchement gaz au 14 impasse des Cyclamens à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société SADE est autorisée à procéder, à partir du 16 septembre 2022 et pendant une durée de 20 jours, à des travaux de renouvellement d'un branchement gaz au 14 impasse des Cyclamens à Ifs.
- Article 2 :** Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit.
- Article 3 :** La société SADE est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société SADE devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;  
- La Police Municipale d'Ifs ;  
- La société SADE ;  
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;  
- KEOLIS ;  
- Le SDIS. |

Fait à Ifs, le 27 juillet 2022



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**